Résolvez le cas pratique suivant :

Madame de Lespinasse et son fils Gontrand sont respectivement usufruitière et nu-propriétaire d'un hôtel particulier avec parc situé Villa Boileau à Paris.
N'ayant pas l'usage de cet immeuble, Mme de Lespinasse accepte de le louer aux époux Chomel, séduits par la série de bustes antiques longeant le vestibule d'entrée et les fresques ornant le mur de l'escalier. Mais au bout de quelques années, ces derniers se plaignent de ce que la toiture n'est plus étanche ; ils constatent de surcroît que la plomberie présente de multiples défauts dus à la vétusté. Ils demandent à Mme de Lespinasse, de qui ils tiennent le bail, de pourvoir aux travaux nécessaires. Celle-ci leur objecte qu'ils incombent au nu-propriétaire, lequel, après avoir été pressenti à son tour, lui renvoie la balle.
Q'en pensez-vous ? (6 points)

Les époux Chomel, disposant de plusieurs voitures, ont fait édifier au fond du parc un bâtiment à usage de garage. A la fin du bail, un différend les oppose à Mme de Lespinasse et son fils, qui cette fois sont en plein accord pour conserver le bâtiment sans dédommager les époux Chomel ; ceux-ci réclament au contraire une indemnité au titre de cette construction dont ils sont les auteurs.
Vous discuterez leurs prétentions respectives. (6 points)

Enfin, à sa vive surprise, Gontrand découvre dans un dépôt-vente l'un des bustes qui ornaient l'hôtel particulier. Interrogé sur sa provenance, le responsable du dépôt-vente indique qu'il tient l'objet d'une personne l'ayant acheté à un particulier dont il ne connaît pas le nom.
Gontrand vous consulte sur les moyens qui lui permettraient de récupérer son bien. (6 points)

+ 2 points : présentation, syntaxe et orthographe